

Guide des inscriptions individuelles en ligne

Comme les années précédentes, vous pourrez effectuer les inscriptions des participants de votre collectivité directement depuis le site internet de l'AMF.

Ce dispositif vous permet d'imprimer votre badge. Celui-ci vous sera demandé dès votre entrée au Congrès. En cas d'utilisation du dispositif de réduction SNCF, vous disposerez d'un justificatif à présenter aux contrôleurs pendant votre voyage.

Les frais d'inscription par congressiste sont maintenus à 95 euros et seront facturés à la collectivité.

L'équipe dédiée à l'organisation du Congrès de l'AMF se tient à votre disposition pour vous accompagner par téléphone au 01.44.18.14.33 ou par courriel à l'adresse suivante : congres@amf.asso.fr

Avant de commencer, de quoi avez-vous obligatoirement besoin pour vous inscrire :

- De vos paramètres d'identification à l'espace « adhérent » du site de l'AMF
- D'un téléphone pour la réception d'un SMS

Une fois ces conditions remplies, consultez les trois étapes simples à la page suivante.

Etape 1 – Connexion à la page dédiée du site Internet de l'AMF et sécurisation de la connexion :

A partir de la page du congrès, en cliquant sur le bouton menant aux inscriptions à cette adresse : <https://inscription.amf.asso.fr>

Vous y trouverez aussi un lien vous permettant de procéder à un renvoi de votre identifiant et de votre mot de passe.

Etape 2 – Inscription au Congrès :

- a) Une page « Inscription au 107^e Congrès » s'affiche et répartit les membres déjà enregistrés de votre collectivité entre « Non-inscrits pour l'année 2025 » et « Inscrits pour l'année 2025 »
- b) Cliquez sur le nom du participant dans la liste « Non-inscrits pour l'année 2025 ». Plusieurs champs sont à renseigner dont certains sont obligatoires comme l'adresse courriel, et d'autres utiles notamment concernant Chorus Pro ou la conformité au RGPD.
Une fois ces éléments renseignés, cliquez sur « VALIDER L'INSCRIPTION » : le participant apparaît à présent dans la liste des inscrits.

Etape 3 – Impression du badge :

Imprimez dès cet instant le badge (valable pour le Congrès et pour le Salon), en noir et blanc : cliquez sur l'icône imprimante à côté du nom du participant.

Les autres icônes contiguës permettent soit de modifier les informations relatives à votre inscription soit de la supprimer.

Transports

Pour vous rendre au Congrès de l'Association des Maires de France bénéficiez d'un tarif négocié.

Air France : [Consulter les conditions](#)

SNCF (nouveau 2024) :

Lors de votre inscription, précisez que vous souhaitez obtenir les codes de réduction en répondant positivement à la question correspondante.

Après validation, ils seront directement disponibles (un pour l'aller, un pour le retour) en cliquant sur l'icône . Ces codes sont uniques et personnels.